

# Comité consultatif de réconciliation (CCR)

## PLAN D'ACTION

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAPC  
LE 5 NOVEMBRE 2018



**CSLA | AAPC**  
Canadian Society of Landscape Architects  
Association des architectes paysagistes du Canada

« La route empruntée a la même importance que la destination recherchée. Il n'y a pas de raccourcis. Lorsqu'il s'agit de la vérité et de la réconciliation, nous sommes tous obligés d'aller de l'avant ».

- Justice Murray Sinclair, présidente de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 28 septembre 2010

# mesures stratégiques, calendrier et principaux indicateurs de rendement pour 2019-2021

## Avant-propos

En 2015, les associations constituantes de l'AAPC ont ratifié la Charte canadienne du paysage (CCP)<sup>i</sup>. L'AAPC applique, par l'entremise de la CCP, les principes fondamentaux suivants :

*Reconnaître que les paysages sont essentiels* : en s'assurant que chaque paysage est compris et respecté pour leurs valeurs géographiques, culturelles, patrimoniales, sociales, esthétiques, économiques et environnementales, qu'il soit considéré comme un bien culturel ou naturel, ou comme une entité physique ou abstraite. En tenant compte de tous les paysages, qu'il s'agisse de lieux précieux et reconnus ou de lieux ignorés et dégradés, qu'ils soient en milieux naturels, ruraux ou urbains.

*Tenir compte de tous les gens concernés* : en améliorant notre compréhension des valeurs, des connaissances et des pratiques écologiques traditionnelles des diverses communautés canadiennes dont celles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ayant trait à l'intendance coutumière des terres, autant pour la gestion que le design.

*Favoriser la bonne intendance* : adopter de nouveaux outils, de nouvelles connaissances et de nouvelles pratiques tenant compte des pratiques et du savoir-faire écologiques traditionnels des peuples autochtones.

*Faire preuve de leadership* : conformément à des principes, des lignes directrices et des paramètres établis, accroître les échanges sur le thème des paysages avec les établissements, les disciplines connexes et le grand public à l'échelle canadienne. Favoriser l'acquisition et l'échange de connaissances, la reconnaissance des pratiques exemplaires, la collaboration et la communication entre les professionnels qui interviennent sur les paysages.

Conformément à ces principes, le CA de l'AAPC a créé, le 6 novembre 2016, le Groupe d'étude sur les questions autochtones (GÉQA) afin d'examiner les Appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) dans le cadre du mandat suivant : « Aider l'AAPC à mieux sensibiliser nos dirigeants, nos membres et nos écoles d'architecture de paysage, et à renforcer leur capacité à soutenir les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada en matière d'architecture de paysage et d'aménagement du territoire ». Le 5 novembre, le CA de l'AAPC a approuvé la proposition de renommer le Groupe d'étude sur les questions autochtones, le Comité consultatif de réconciliation (CCR) et a approuvé le plan d'action du CCR.

## La Commission de vérité et réconciliation du Canada

La CVR a été établie en 2007 dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le plus important règlement de recours collectif de l'histoire du Canada. Le but ultime de la CVR est d'ouvrir la voie à la réconciliation<sup>ii</sup>.

En 2015, la CVR a publié son rapport final qui contenait 94 « appels à l'action » destinés à tous les ordres de gouvernement, à tous les secteurs de la société civile et professionnelle et à tous les citoyens du Canada pour remédier aux séquelles des pensionnats et faire progresser le processus de réconciliation. Le 15 décembre 2015, en acceptant officiellement le rapport final, le premier ministre Trudeau, au nom du gouvernement du Canada, s'est engagé à mettre pleinement en œuvre les appels à l'action de la CVR en reconnaissant « qu'une véritable réconciliation dépasse la portée des recommandations de la Commission, et que notre relation de nation à nation avec les Peuples autochtones repose sur la reconnaissance, les droits, le respect, la coopération et le partenariat ».<sup>iii</sup>

*« En raison de l'augmentation des conflits portant sur les terres, les ressources et le développement économique, la réconciliation doit cependant aller au-delà des pensionnats et inclure tous les aspects des relations entre Autochtones et non autochtones, ainsi que les liens avec la terre » (CVR, sommaire p. 190)<sup>iv</sup>*

## Vision de l'AAPC sur la réconciliation

L'architecture de paysage adopte une approche interdisciplinaire et perçoit l'environnement de manière holistique. Les principes et les objectifs de l'architecture de paysage sont en adéquation avec plusieurs valeurs de la culture autochtone. Fondé sur des valeurs et des objectifs communs, le présent document souligne les lacunes sur le plan des connaissances et des relations entourant la question autochtone au sein de notre profession, et présente un plan d'action par étapes pour aider l'AAPC à mieux sensibiliser nos dirigeants, nos membres et nos écoles d'architecture de paysage, et à renforcer leur capacité à soutenir les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada en matière d'architecture de paysage et d'aménagement du territoire.

La vision de l'AAPC sur la réconciliation repose sur les éléments suivants :

- L'AAPC, les associations constituantes, les membres et les écoles d'architecture de paysage reconnaissent l'histoire, l'identité, la culture et les droits des Premières nations, des Inuits et des Métis du Canada.
- L'AAPC, les associations constituantes, les membres et les écoles d'architecture de paysage reconnaissent les paysages, les cultures, les droits, les enjeux et les défis des peuples autochtones. L'AAPC, les associations constituantes, les membres et les écoles d'architecture de paysage sont mobilisés dans le processus de réconciliation.

Objectifs de l'AAPC pour mettre en œuvre cette vision :

- Considération des peuples autochtones, de leurs valeurs, de leurs voix et de leurs connaissances dans l'aménagement, le design et la gestion des paysages canadiens.
- Mobilisation générale des architectes paysagistes en matière de gestion, d'aménagement et de design pour les projets qui ont un impact sur les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada et leurs paysages.
- Participation accrue des peuples autochtones à la profession d'architecte paysagiste.
- Assurer un leadership et fournir de l'information sur les appels à l'action et la réconciliation aux associations constituantes et à leurs membres par le biais de communications, de collaborations et de partenariats stratégiques.
- Promouvoir la profession d'architecte paysagiste sur les questions d'intérêt national touchant les autochtones et leurs paysages.

## Principes de réconciliation de l'AAPC

Dans l'esprit de la CVR et dans le cadre du mandat de l'AAPC, des principes de la Charte canadienne du paysage et du Plan stratégique 2015-2017 : rehausser le profil de l'architecture de paysage au Canada et à l'étranger, les principes de réconciliations suivants seront appliqués :

***Reconnaître les paysages autochtones*** : s'assurer que les paysages des peuples autochtones du Canada sont compris et respectés pour leurs valeurs géographiques, culturelles, historiques, patrimoniales, sociales, esthétiques, économiques et environnementales, qu'ils soient considérés comme un bien culturel ou naturel, ou comme une entité physique ou abstraite, qu'ils soient en milieux naturels, ruraux ou urbains.

***Respecter les peuples autochtones du Canada*** : améliorer notre compréhension des droits, des valeurs, des connaissances et des pratiques traditionnelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada, ayant trait à l'intendance coutumière des terres, autant pour la gestion que le design.

***S'inspirer de la gestion des paysages des peuples autochtones*** : collaborer avec les peuples autochtones pour s'inspirer de leur savoir-faire et de leurs pratiques traditionnelles d'utilisation des terres, et pour en apprendre davantage sur les droits énoncés dans les traités et les ententes de revendications territoriales et d'autodétermination, et sur le contexte juridique.

*Faire preuve de leadership* : inspirer l'AAPC, nos membres et nos écoles d'architecture de paysage en établissant des relations, en acquérant et en échangeant des connaissances, en reconnaissant les pratiques exemplaires et en collaborant avec les Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada.

## Piliers du plan d'action

« Pour la Commission, la réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays ». (Ce que nous avons retenu, Principes p. 113)v. Pour réaliser cela, on doit :

- reconnaître les préjudices causés,
- reconnaître les événements passés et déterminer les causes,
- prendre des mesures pour changer les comportements.

Les piliers du plan d'action pour la réconciliation sont la reconnaissance, la sensibilisation et la mobilisation.

### Reconnaissance

Nous reconnaissons et respectons les droits des Premières nations, des Inuits et des Métis du Canada ainsi que la vérité sur les événements qui ont été et continue d'être vécue par chaque membre des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Tous les Canadiens autochtones et non autochtones ont la responsabilité de mener à bien cette réconciliation. La vision et les principes énoncés dans le plan d'action de l'AAPC définissent nos responsabilités :

- *À titre d'organisation professionnelle* : définir notre plan d'action pour la réconciliation comme la politique de notre profession en réponse aux appels à l'action de la CVR.
- *À titre d'organisation professionnelle* : articuler les principes et les valeurs de notre profession afin de répondre aux appels à l'action au moyen de nos programmes, de nos activités et de nos mesures de réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et leurs paysages.
- *À titre d'organisation professionnelle* : créer des ponts entre notre profession et les peuples autochtones du Canada.
- *À titre d'organisation professionnelle* : offrir des occasions aux prochaines générations d'architectes paysagistes autochtones.
- *À titre de membre de l'AAPC* : reconnaître et soutenir la capacité des communautés autochtones à défendre l'autodétermination par le moyen du design et de l'aménagement de leurs communautés et de leurs paysages.

### Sensibilisation

Par ses politiques, ses programmes, sa promotion, ses activités de formation et de sensibilisation, l'AAPC affirme que les paysages des Premières nations, des Inuits et des Métis du Canada sont essentiels au processus de réconciliation. Comme architectes paysagistes, il est de notre devoir d'être des partenaires des peuples autochtones du Canada. Nous devons être conscients de nos partis pris, de nos préjugés, de nos valeurs, de notre vision du monde et de leurs conséquences sur notre travail. Nous devons également être conscients, reconnaître et comprendre les valeurs et la vision du monde des peuples autochtones :

- *À titre d'organisation professionnelle* : entreprendre des mesures concrètes de sensibilisation aux droits, aux paysages et aux enjeux autochtones, notamment en ce qui concerne l'architecture de paysage, et mettre en œuvre des mesures qui permettront à la profession de se réconcilier par l'entremise du programme des Congrès, de la formation continue sur la sensibilisation culturelle et les pratiques exemplaires, et du magazine Landscapes/Paysages
- *À titre d'organisation professionnelle* : soutenir les mesures de nos écoles d'architecture de paysage visant à répondre aux appels à l'action; par le biais de la FAPC, examiner la possibilité d'appuyer les inscriptions et l'achèvement des diplômés en architecture de paysage et des diplômés de technicien en paysage des Autochtones, et appuyer la recherche qui répond aux priorités des Premières nations, des Inuits et des Métis du Canada.

- *À titre de membre de l'AAPC* : s'enquérir de la culture, de l'histoire et des pratiques des peuples autochtones au moyen de la formation continue, des études personnelles, de l'expérience et des conseils des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada.
- *À titre de membre de l'AAPC* : accroître notre compréhension des points de vue et des enjeux autochtones pour ouvrir des voies de réconciliation.
- *À titre de membre de l'AAPC* : incorporer le concept de la réconciliation dans notre vie quotidienne et s'engager à établir et à maintenir des relations respectueuses.



## Mobilisation

L'AAPC s'est engagée à soutenir les initiatives qui favorisent l'établissement et le maintien de relations respectueuses entre les peuples autochtones du Canada, l'AAPC, les membres de l'AAPC et les écoles d'architecture de paysage.

- *À titre d'organisation professionnelle* : établir des partenariats et des réseaux avec des organismes, des groupes et des collectivités autochtones et les professions connexes.
- *À titre d'organisation professionnelle* : encourager la participation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Congrès, au magazine Landscape/Paysages et à nos activités de promotions des paysages autochtones et d'autres domaines d'intérêt commun entre les Peuples autochtones du Canada et les architectes paysagistes.
- *À titre d'organisation professionnelle* : mettre en commun de l'information et des ressources sur la CVR, les thèmes autochtones, les paysages autochtones et les pratiques exemplaires en matière de mobilisation.
- À titre d'organisation professionnelle : encourager les écoles d'architecture de paysage à nouer des relations avec des organismes, des groupes et des communautés autochtones afin de répondre aux besoins et aux intérêts des populations autochtones.
- À titre *de membre de l'AAPC* : accroître nos activités de soutien professionnel et de bénévolat relativement aux paysages autochtones et à d'autres sujets d'intérêts communs entre les peuples autochtones du Canada et les architectes paysagistes.

## PLAN D'ACTION DU COMITÉ CONSULTATIF DE RÉCONCILIATION (CCR) DE L'AAPC

MESURE	CALENDRIER	RESPONSABLE	TÂCHE ET LIVRABLE	RESSOURCE
<b>1. Mobilisation, mesure et promotion – National</b>				
a) Collaborer avec les communautés autochtones	2019	CCR  Comité exécutif	Collaborer, à l'échelle nationale et régionale, avec des organismes, des architectes paysagistes et des professionnels autochtones qui sont des leaders au sein de leur communauté.  Livrables : a) Documents énumérant les idées tirées des séances de mobilisation b) Protocole d'entente	Forum pour accueillir les représentants des organismes autochtones nationaux
b) S'exprimer et prendre position pour la profession	2018-2019	CCR  CA	Approuver le Comité consultatif de réconciliation de l'AAPC (remplace le groupe d'étude) FAIT : APPROUVÉ PAR LE CA DE L'AAPC LE 5 NOVEMBRE 2018  Recommander que le président du Comité porte le titre de représentant chargé de la réconciliation au CA (rôle similaire à celui du délégué de la FIAP). Assisterait aux réunions du CA au besoin.  Approuver une déclaration nationale de l'AAPC : réponse de la profession aux Appels à l'action.  Préparer un exposé de position et le faire connaître : _ Publier l'exposé de position en ligne, dans des bulletins, dans le magazine L/P, etc. _ Intégrer l'exposé de position dans les prochaines notes soumises au Comité permanent des finances. _ Présenter l'exposé de position lors de réunions avec des députés et d'autres représentants du gouvernement.  Livrables : a) Création du Comité consultatif de réconciliation de l'AAPC b) Sélection du président du Comité et du représentant chargé de la réconciliation au CA de l'AAPC c) Collaboration avec les organismes autochtones nationaux et régionaux pour préciser l'exposé de position d) Publier l'exposé de position	Établir le budget pour les frais de déplacement et autres.  Collaborer avec les communautés autochtones pour préciser la déclaration nationale.  Collaborer avec les communautés autochtones pour préciser l'exposé de position.

<b>c) Établir des partenariats stratégiques</b>	2019-2020	CCR	<p>Établir des partenariats avec des comités d'associations professionnelles connexes et échanger des connaissances; telles que le Comité d'aménagement des peuples autochtones de l'ICU</p> <p>Soutenir le processus de réconciliation au moyen de partenariats stratégiques avec des organismes autochtones nationaux et des associations professionnelles connexes.</p> <p>Proposer des objectifs de développement durable et des pratiques exemplaires à l'Assemblée des Premières Nations et à d'autres organismes autochtones nationaux et régionaux.</p> <p>Participer à des conférences et des événements stratégiques, et inviter des conférenciers interdisciplinaires qui travaillent avec des groupes autochtones à des conférences et des activités de l'AAPC.</p> <p>Livrables :</p> <p>a) Symposium organisé avec des comités d'associations professionnelles autochtones concernés</p> <p>b) Comité de travail avec des organismes connexes</p> <p>c) Création de liens officiels avec des organismes nationaux autochtones et sélection du ou des membres du comité pour assurer la liaison avec ces organismes</p> <p>d) Présentations, réseautage et participation</p>	<p>Un symposium pourrait avoir lieu dans le cadre d'un congrès de l'AAPC.</p> <p>Temps du personnel, salles de réunion, coordination, etc.</p> <p>Fonds de voyage</p>
<b>d) Mobiliser nos associations constituantes</b>	2019-2020	CCR  Constituantes	<p>Préparer une trousse d'information (ou un forum de ressources sur le site Web de l'AAPC) pour les associations constituantes.</p> <p>Encourager les associations constituantes à tenir compte de la réconciliation dans leurs propres plans stratégiques, et établir des partenariats stratégiques avec des organismes autochtones régionales.</p> <p>Utiliser le forum de la Table ronde des présidents pour faire avancer le plan d'action pour la réconciliation de l'AAPC.</p> <p>Documenter les commentaires des associations constituantes et les informations propres aux régions</p> <p>Livrables :</p> <p>a) Trousse d'information. Préparer une présentation à livrer lors des activités des constituantes.</p> <p>b) Présentations, réseautage, participation</p>	<p>Programmation du site Web</p> <p>Fonds de voyage, formation</p>
<b>e) Promouvoir l'architecture de paysage auprès des communautés autochtones.</b>	2019-2021	CCR  Comité de promotion	<p>Dans le cadre du MMAP, élaborer un programme de formation et de sensibilisation avec les communautés autochtones de tout le pays afin d'initier les jeunes Autochtones à la profession d'architecte paysagiste.</p> <p>Promouvoir la profession auprès des étudiants autochtones qui fréquentent des écoles postsecondaires comme étant cheminement de carrière qui leur permet d'avoir une incidence positive sur leurs communautés et le monde qui les entoure.</p> <p>Livrables :</p> <p>Programme de sensibilisation</p>	<p>À déterminer : vidéo, présentations, autres matériels de marketing</p>
<b>f) Programmation lors du</b>	2019 et	CCR	Organiser des panels pour chacune des stratégies :	Inclure dans les

congrès annuel	au-delà	Comité de planification du Congrès	<p>Mobilisation, sensibilisation et reconnaissance</p> <p>Contenu possible des séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Préparation de messages sur la reconnaissance et la sensibilisation.</li> <li>_ Panels d'architectes paysagistes et de collaborateurs et clients autochtones portant sur l'application des principes de mobilisation, de sensibilisation et de reconnaissance.</li> <li>_ Utilisez York Factory comme exemple.</li> <li>_ Études de cas dans un cadre décontracté, ouvrir le débat aux questions et réponses.</li> <li>_ Réunion de travail ou table ronde avec les constituantes et le présent Comité, possiblement lors de la Table ronde des présidents (2019) ou lors d'une séance avec des représentants de chaque constituante travaillant sur des enjeux autochtones.</li> <li>_ Écoles :</li> </ul> <p>Comment modifier les priorités de la recherche et de la formation autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>_ Sur le terrain : les parcs Assiniboine et Stanley travaillent tous deux avec des groupes des Premières Nations : les membres de leurs CA et des responsables de la ville pourraient discuter de la réconciliation et de ses conséquences pour les professionnels.</li> </ul>	<p>programmes du Congrès</p> <p>Fonds de voyage pour les conférenciers et les animateurs d'ateliers.</p>
<b>2. Intégrer l'information sur les questions autochtones dans les systèmes et structures existants de l'AAPC</b>				
a) Utiliser les plateformes actuelles de l'AAPC pour échanger de l'information sur les autochtones, notamment l'histoire, les conditions et les enjeux actuels des communautés autochtones, les paysages autochtones, l'obligation de les consulter, les pratiques de consultation adaptées à leur culture, le protocole et les droits des peuples autochtones.	2020-2021	CCR	<p>Créer une page de ressources sur le site Web de l'AAPC.</p> <p>Passez en revue la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones pour comprendre ses recommandations, son applicabilité, et recommandez au CA de l'approuver ou non.</p> <p>Partager des ressources via les médias sociaux.</p> <p>Promouvoir le travail des architectes paysagistes auprès des communautés autochtones au moyen des médias sociaux.</p> <p>Publier des articles dans L/P sur les enjeux autochtones.</p> <p>Consacrer un numéro entier de L/P à la réconciliation : FAIT – Automne 2019, magazine L/P</p> <p>Consacrer un congrès de l'AAPC à la question : FAIT – Congrès 2019 à Vancouver</p> <p>Profiter du MMAP pour souligner la question autochtone.</p> <p>Travailler avec le Comité sur l'adaptation climatique pour sensibiliser nos membres aux effets des changements climatiques sur les communautés autochtones.</p> <p>Discuter des objectifs du processus de vérité et de réconciliation, et définir les protocoles que les collectivités locales doivent appliquer pour entrer dans un processus d'aménagement ou de design.</p> <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Ressources en ligne, médias sociaux, accès au programme du Congrès, au magazine L/P, au bulletin</li> <li>b) Documents d'information, directives, etc.</li> </ul>	<p>Mises à jour régulières des informations (annuellement)</p> <p>Frais de conception graphique, de communication et de marketing.</p>
b) Inviter le CA de l'AAPC, les présidents des comités,	2019-2020	CCR	Séance de sensibilisation aux cultures autochtones, aux questions autochtones et aux derniers développements des	Fonds de formation Frais de réunion

les présidents des constituantes, les membres, la FAPC à une présentation sur les questions autochtones		CA	<p>sujets d'intérêts pour le CA de l'AAPC, les présidents des comités et les présidents des constituantes.</p> <p>Déterminer les besoins et les possibilités de formation continue.</p> <p>Informar les membres sur les services externes offerts par les organismes autochtones nationaux pour intégrer les architectes paysagistes aux programmes d'agrément et de formation continue [p. ex. Formation en ligne – sensibilisation aux cultures autochtones, Accréditation du Conseil canadien pour le commerce autochtone – Développement des relations autochtones (DRA).</p> <p>Organiser une réunion au sommet dans une collectivité autochtone.</p> <p>Recommander que la FAPC crée un fonds destiné à la recherche, aux subventions et aux bourses d'études pour les étudiants et les projets de recherche autochtones.</p>	
c) Inclure les projets autochtones dans nos prix	2019	CCR Comité des prix d'excellence	Soit dans les Prix d'excellence (ajouter des critères aux catégories actuelles pour reconnaître la valeur des projets, de la recherche, des politiques autochtones, etc., lors de la délibération des jurys), ou ajouter un prix, par ex. un prix du projet patrimonial ou un prix de service communautaire.	
d) Étudier la prestation de services d'architecte paysagiste dans les collectivités autochtones dans le besoin	2020-2021	CCR  Membres en général	<p>Organiser, pour des délégations d'architectes paysagistes, des visites de communautés autochtones et des charrettes en vue d'améliorer les conditions de vie des collectivités dans le besoin.</p> <p>Livrable : Élaborer un programme</p>	Fonds de voyage, fonds de réunion
<b>3. Mobiliser les écoles d'architecture de paysage</b>				
a) Intégrer la réconciliation dans les programmes scolaires de toutes les écoles d'architecture de paysage	2020-2021	CCR  CAAP	<p>En collaboration avec le Conseil d'agrément en architecture de paysage [CAAP] et les écoles d'architecture de paysage, déterminer les exigences des programmes d'études autochtones [recommandations de la CVR et de la DNUDPA : éducation, sensibilisation, curriculum, accès à l'éducation, bourses, bourses d'études] en lien avec les paysages, l'intendance et l'architecture de paysage autochtones.</p> <p>En collaboration avec les écoles, intégrer la réconciliation dans le curriculum de base afin que les nouveaux architectes paysagistes acquièrent des connaissances de base en cette matière, notamment au moyen d'une série de conférences, de programmes autochtones, coordination, etc.</p> <p>Soutenir les efforts des écoles visant à intéresser les étudiants autochtones à l'architecture de paysage.</p>	Frais de réunion Fonds de voyage
b) Favoriser les échanges entre les responsables des écoles afin de poursuivre la réconciliation	2020-2021	CCR	Organiser une table ronde annuelle pour les écoles d'architecture de paysage pour débattre des enjeux et d'échanger de l'information.	Fonds de voyage
c) Offrir des bourses d'études à des étudiants autochtones en architecture de paysage	2019-2021	CCR	Demander à la FAPC de créer une bourse d'études pour les étudiants autochtones en architecture de paysage.	

<sup>i</sup> <http://www.aapc-csla.ca/charte>

---

ii Annexe N de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens : Annexe 1 du sommaire de la CVR

iii <https://pm.gc.ca/fra/nouvelles/2015/12/15/declaration-du-premier-ministre-loccasion-de-la-presentation-du-rapport-final>

iv CVR, Sommaire P.190

v CVR, Sommaire P.6